

*Conférence de l'OIT sur l'Emploi des Jeunes en Afrique du Nord
(YENA),
Genève, les 26-27 septembre 2017*

Réaffirmer l'engagement à l'emploi des jeunes en Afrique du Nord –

La Feuille de Route YENA (2017-2022)

A la suite des bouleversements politiques et sociaux dans certains pays d'Afrique du Nord au début des années 2010, les cadres stratégiques de développement dans les pays de la région se sont recentrés sur l'emploi, la protection sociale et les droits au travail, en particulier pour les jeunes. L'adoption de l'Agenda du Développement Durable en 2015 a encore renforcé cet élan avec les alignements à l'ODD 8 concernant la croissance inclusive, le plein emploi et le travail décent.

L'Algérie a adopté en 2016 un « Nouveau Modèle de Croissance » afin de diversifier l'économie, atteindre une croissance de 6,5% par an, et réduire le chômage à 7%, d'ici 2030. Le Pacte National Economique et Social de 2014, qui a succédé au Pacte de 2006, avait déjà établi les principes clés et les priorités pour un modèle de développement inclusif et riche en emplois. Dans sa Stratégie de Développement Durable (« Vision 2030 ») l'Egypte fixe un objectif de réduction du chômage à 5%, il un effort considérable qui bénéficierait en particulier les jeunes, qui représentent 90% des chômeurs. La Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée de la Mauritanie (SCAPP) de 2016-2030 vise quant à elle à 'favoriser une croissance forte, inclusive et durable'; la création de plus de 120 000 emplois au cours de la période entre 2016 - 2020 et une réduction du chômage à 9,9% d'ici 2030. La « Stratégie Nationale de l'Emploi » du Maroc prévoit un élargissement de la population active et une réduction du chômage à 3,9% d'ici 2025. L'emploi des jeunes est au cœur de la Stratégie Nationale de Développement du Soudan (2007-2031), qui prévoit le renforcement des programmes de formation sur les compétences, la formalisation et le renforcement du dialogue social. Les mêmes objectifs sont articulés dans le dernier plan quinquennal. Le Plan de Développement de la Tunisie (2016-2020) vise à atteindre un taux de croissance de 3,5% et une réduction du chômage à 12% d'ici 2020. Le Contrat Social (2013) et la « Déclaration Tunisienne » sur l'emploi (2016) illustrent les orientations tripartites clés dans ces domaines.

Une décennie de croissance relativement élevée dans les années 2000, avec une moyenne de 5% l'an, n'avait pas permis de résorber les taux de chômage des jeunes (âgés de 15 à 29 ans), qui sont restaient supérieurs à 25% en 2010. La position des jeunes sur les marches de l'emploi Nord Africains s'est depuis lors aggravée du fait de l'instabilité dans la région ainsi que de la conjoncture mondiale économique en Europe. Alors que la croissance économique marque une reprise depuis 2014-15 dans la plupart des pays de la région, la croissance de l'emploi reste en dessous de la croissance démographique. Aujourd'hui, un tiers des jeunes de la région sont au chômage, et un autre tiers travaille dans la précarité. Les conséquences d'une telle crise de l'emploi sur la stabilité politique, la sécurité ou l'intensification des flux migratoires irréguliers sont évidentes. L'accélération du progrès

technologique est en train de transformer le monde du travail, générant de nouvelles opportunités mais aussi de nouveaux risques pour les perspectives des jeunes dans le monde du travail.

A l'occasion de sa 101^{ème} session en 2012, la Conférence internationale du Travail avait adopté une résolution intitulée « La crise de l'emploi des jeunes : Un Appel à l'action » ; un plan d'exécution de pour 2012-2019 avait été approuvé. Cet Appel à l'action fournit des recommandations précises aux parties prenantes nationales pour la mise en œuvre de stratégies intégrées englobant politiques économiques, politiques du marché du travail et employabilité, entrepreneuriat et protection des droits au travail. Ce document encadre depuis 2012 le soutien du BIT aux Etats membres. La promotion du travail décent pour les jeunes femmes et hommes est également devenue entre-temps une cible claire des Objectifs du Développement Durable, et est aussi partie intégrante de l'Initiative du Centenaire de l'OIT sur l'Avenir du Travail.

La crise prolongée de l'emploi des jeunes exige des efforts considérables et concertés de la part des parties prenantes nationales en Afrique du Nord, avec le soutien de l'OIT et de la communauté internationale. La situation socio-politique s'étant stabilisée, une fenêtre d'opportunité s'est après-en ouverte pour la mise en œuvre de solutions durables et à l'échelle des défis de l'emploi des jeunes dans la région.

La présente feuille de route représente l'engagement des parties prenantes d'accentuer leurs efforts au cours des cinq prochaines années en ligne avec les priorités suivantes.

Une approche systémique pour l'emploi des jeunes

- Assurer l'engagement des partenaires sociaux et autres parties prenantes tout au long du cycle de la politique de l'emploi des jeunes, de l'analyse de la situation à l'évaluation de l'impact;
- Renforcer les systèmes d'information afin d'inclure les informations du marché du travail désagrégés par âge et par genre pour la conception de politiques bien informées ;
- Considérer les diverses options d'action disponibles et assurer la cohérence des politiques à travers les sphères économique, sociale et environnementale, en prenant en compte leur impact positif ou négatif sur l'emploi des jeunes ;
- Promouvoir et établir des partenariats novateurs et multipartites pour le partage de l'information, l'apprentissage mutuel et la mise en œuvre des services et projets ;
- Élaborer des stratégies d'emploi globales et cohérentes pour les jeunes nationaux, exploiter les complémentarités et les synergies entre les programmes et les politiques individuels, en prenant en considération les questions nouvelles et émergentes dans le monde du travail.

1. Les politiques économiques

- Elaborer des politiques macro-économiques globales, coordonnées et durables qui soutiennent la demande agrégée et encouragent la transformation productive et la création d'emplois, en faisant bon usage de l'un des atouts majeurs de l'Afrique du Nord – sa jeune main-d'œuvre. Adopter l'emploi et l'inflation comme doubles objectifs des politiques des banques centrales, afin d'assurer la stabilité des prix tout en stimulant les investissements productifs. Réduire le fardeau fiscal sur le travail et l'investissement productif, et promouvoir des politiques salariales équitables dans les secteurs public et privé.
- Adopter des politiques industrielles et sectorielles ciblant les secteurs et les chaînes de valeur à fort potentiel de croissance et d'emploi. L'action dans ce domaine devrait tirer parti de

l'avantage concurrentiel de la région, notamment sa proximité avec l'Europe, le plus grand marché de consommation du monde, ainsi que la croissance du continent africain. Assurer la protection sociale et les politiques de formation et de perfectionnement mises en place pour accompagner la restructuration sectorielle. Examiner les possibilités de création d'emplois dans les industries vertes et l'économie sociale.

- Renforcer la dimension de l'emploi des lois sur l'investissement et des accords commerciaux. Les incitations fiscales à l'investissement et à l'exportation doivent être liées à leur impact sur l'emploi domestique. Favoriser le financement et le capital-risque pour les PME. Un environnement politique stable et le respect du droit des travailleurs sont des conditions préalables à l'investissement durable de la part des acteurs nationaux et internationaux.
- Aligner les politiques macro-économiques, industrielles et d'investissement aux plans nationaux de développement, afin d'assurer la cohérence et contribuer aux objectifs du développement à long terme conformément à l'Agenda pour le développement durable 2030.
- Renforcer la coopération régionale pour le partage des connaissances et de bonnes pratiques, la gestion de la mobilité des travailleurs, le développement d'une vision régionale pour la création d'emplois et avoir la formulation de positions communes dans les négociations internationales.

2. Les politiques du marché du travail et la protection sociale

- Développer des mesures de politique active et passive du marché du travail de manière globale et intégrée, qui ciblent les principales vulnérabilités du marché du travail et capitalisent sur les avancées technologiques afin de faciliter l'entrée des jeunes et leur insertion dans le marché du travail. L'accent devrait être mis sur l'intégration des « NEET » (jeunes femmes et hommes qui ne sont ni en éducation, ni au travail et ni en formation), des jeunes femmes, des jeunes dans les régions rurales et des jeunes touchés par les conflits. Une action concertée entre les mandats ministériels et un large éventail d'organisations doivent se baser sur résultats et cibles claires, avec l'engagement des partenaires sociaux. Les interactions potentielles et les complémentarités entre ces mesures et les mesures de protection sociale doivent être prises en compte.
- Mettre en place et/ou renforcer les « socles de protection sociale » afin de garantir la sécurité du revenu des jeunes, tout particulièrement en cas de chômage, d'accidents de travail, de maternité et de maladie, compte tenu des vulnérabilités spécifiques des jeunes, et afin d'assurer leur accès effectif aux services jugés essentiels dans chaque contexte national.
- S'assurer que les capacités publiques et privées de service et de protection sociale sont adéquates pour les missions et les fonctions prévues. Cela inclut le développement des services sur mesure ; le ciblage approprié des bénéficiaires et le développement du profilage comme un moyen d'offrir un soutien efficace aux jeunes en quête d'un travail décent.
- Renforcer les bases de connaissance et l'évaluation des politiques du marché du travail et des systèmes de protection sociale.

3. L'employabilité

- Renforcer les systèmes de formation et de développement des compétences pour faciliter la transition entre l'école et le travail, en traitant les aspects réglementaires et institutionnels associés. L'anticipation des compétences requises doit permettre de réviser régulièrement la

pertinence des programmes de formation, ainsi que le dialogue entre employeurs et organismes de formation, pour une offre formative qui satisfasse aux exigences actuelles et futures du marché du travail. Les stratégies de formation doivent s'aligner sur les politiques économiques, (sectorielles, d'investissement et autres). Les employeurs et les travailleurs doivent participer à tous les niveaux à ces réformes de l'EFTP.

- Améliorer la qualité de la formation modulaire et complète. Des formations doivent être adaptées aux abandons scolaires et aux jeunes les plus désavantagés. Les opportunités d'apprentissage et de stage, y compris « l'apprentissage informel », doivent être élargies. L'harmonisation des standards de compétences, et le renforcement des systèmes d'accréditation et d'assurance qualité est un autre pilier essentiel. L'engagement tripartite est également essentiel à cet égard, ainsi que la stimulation de la participation du secteur privé par le biais de formes de formation collaborative comme l'apprentissage et la mise en place de partenariats public-privé. Les mécanismes de suivi et d'évaluation doivent être systématisés, y compris à travers des études traceuses régulières.
- Renforcer l'information sur le marché du travail, la disponibilité des services d'orientation professionnelle et les capacités des conseillers en orientation professionnelle pour aider les jeunes à prendre des décisions bien informées concernant leur éducation et leur carrière. Des campagnes de revalorisation des emplois manuels, dont les métiers traditionnels, mettant en avant les perspectives d'emploi et de rémunération qu'ils vantent seront importantes. Des services d'intermédiation efficaces entre demandeurs d'emploi et employeurs sont fondamentaux, y compris grâce à des plateformes internet.

4. L'entrepreneuriat et l'emploi indépendant

- Améliorer les connaissances entrepreneuriales de base à grande échelle, à travers des campagnes de sensibilisation, l'insertion de modules dans les programmes scolaires, et des formations ciblant les moins éduqués et les plus pauvres, afin de démocratiser la propension à l'entrepreneuriat. Promouvoir « l'esprit d'entrepreneuriat » est particulièrement important dans un contexte Nord-Africain où la préférence pour l'emploi public est encore très marquée, dans un contexte de réduction du secteur public.
- Soutenir l'élaboration de politiques d'entrepreneuriat exhaustives, élaborées en consultation avec les partenaires sociaux et les jeunes eux-mêmes, pour un environnement réglementaire plus favorable et plus facile à négocier pour les jeunes entrepreneurs en micro et petite entreprise.
- La promotion des services techniques de développement de l'entreprise doit être facilitée de manière à élargir le marché de ces services ; des incitations financières à ces entreprises, un ciblage bien défini des services fournis gratuitement, et des partenariats public-privé permettant d'élargir et d'améliorer la qualité de l'offre.
- Il faut inciter la croissance du « marché financier intermédiaire » (entre la microfinance et les services aux grandes entreprises) pour un accès accru par les PME aux prêts et autres services financiers. L'accès aux services financiers de populations vulnérables et en milieu rural doit être renforcé y compris par des fonds de garantie de prêts, le financement participatif et l'investissement d'impact. Réduire les exigences de crédit et de garantie pour les jeunes entrepreneurs.

5. La participation et les droits

- Promouvoir la participation et la représentation des jeunes au sein des organisations des employeurs et des travailleurs, et amplifier leur voix dans le dialogue social, notamment grâce à de nouveaux modèles d'engagement social ;
- Mieux protéger les droits des jeunes dans le monde du travail, en renforçant les mécanismes d'inspection et de contrôle et en assurant la conformité des législations nationales avec les normes internationales du travail. Les systèmes nationaux d'inspection du travail et les autorités administratives et judiciaires doivent intensifier leurs efforts en vue de l'élimination des formes de travail inacceptables, en collaboration avec les organisations des employeurs et des travailleurs et d'autres parties prenantes de la société civile. Les parties prenantes nationales doivent être soutenues dans leurs initiatives visant à sensibiliser sur les droits du travail des jeunes au milieu du travail.
- Poursuivre les efforts en cours pour la promotion de l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi entre hommes et femmes, avec une attention particulière pour les disparités entre jeunes femmes et hommes. Le principe d'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale doit être réalisé. Des mesures spécifiques pour favoriser une beaucoup plus large participation des femmes dans le monde du travail s'imposent, comme les mesures concernant la maternité, une meilleure disponibilité des services pour les enfants et les personnes âgées, et des mesures pour prévenir et interdire toutes les formes d'harcèlement sexuel au travail.
- Soutenir la formalisation de l'emploi des jeunes et favoriser la transition des jeunes travailleurs du travail précaire aux emplois durables.